



ABANDON D'UNE CASE DE COUVABLEUR

Ministère du Patrimoine de l'Ontario (MPO)

Vo le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5213-0 et L.5213-00 du CGCT.

Vo à délibération n° 2.2 du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2020 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Président et délégué notamment la délibération n° 16

Voilà la demande d'abonnement de la revue d'ETNOLOGIE adressée aux sites concrets des communautés.

de controle este prezintă un date de 20 noiembrie 2023 pe

Considérons la disponibilité du le cas d'EPH en raison du retrait des autres équipes de la piscine.

Considérant l'intérêt pour la Communauté urbaine de reprendre à leur disposition de cette case,

0485 3004

Acte de punting : le document consulté de [REDACTED] est accepté

Article 2. La Communauté Urbaine de Liège-Métropole accepte la mise à disposition de la route.

Article 3. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Liège dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Membre du Directeur Général des Services en charge de l'exécution de la présente décision.

Le 28 novembre 2021

Signé électroniquement le 01/11/2020

DÉCISION

Décision d'acceptation d'un abandon de case de colombarium - 179-2

1 DOCUMENT - Publié le 2 Décembre 2025



DEC_FUNER_179_2_ABANDON_CASE.pdf
(.pdf, 326,2 Ko)



TÉLÉCHARGER